

Département du Morbihan
Arrondissement de Vannes
Canton de Muzillac
Commune de NOYAL-MUZILLAC

DECISION n°2023-04 du 8 février 2023

**OBJET : CONVENTION SDEM – TRAVAUX SUR LE RESEAU D’ECLAIRAGE RUE HAUTE –
LOTISSEMENT LA CHENAIE – 1 CANDELABRE SUPPLEMENTAIRE**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
Vu la délibération du 25 mai 2020 donnant délégation d’attributions au maire consenties par le conseil municipal ;
Vu le projet de convention de financement et de réalisation du Syndicat Morbihan Energies relatif à des travaux d’extension du réseau d’éclairage de la rue Haute/Lotissement La Chenaie pour 1 candélabre supplémentaire ;

Considérant les modalités de financement proposées par le Syndicat Morbihan énergies pour un montant total de l’opération de 3 480,00 € HT, dont 855,00 € HT à la charge du Syndicat et 2 625,00 € HT à la charge de la commune ;

Décide :

Article 1 : La convention de financement et de réalisation du Syndicat Morbihan Energies relatif à des travaux d’extension du réseau d’éclairage de la rue Haute/Lotissement La Chenaie pour 1 candélabre supplémentaire, ci-annexée, est approuvée pour le montant de 3 480,00 € HT et sur la durée d’exécution des travaux définis.

Le Maire,
Patrick BEILLON

